

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE DE : **VIMOUTIERS**

Séance du 7 avril 2010

Date de convocation : le 17 mars 2010

Le sept avril deux mille dix, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LIARD, Mme DERAY, Mme LEPLÉ, M. GILBERT, M. SAUQUES, Mme LEBRETON, Mme JAY, Mme GROUD, M. LEBEDEL, Mme LEBERT, M. PENLOUP, Mme GEROME, Mme LECHEVALLIER, M. MONNIER.

Etaient absents et excusés :

M. THOUIN avait donné pouvoir à M. le MAIRE
M. HAUTON avait donné pouvoir à M. TOUCHAIN
Mme HERVIEUX avait donné pouvoir à M. BIGOT
M. RIVIERE
M. SAMIN avait donné pouvoir à M. SAUQUES
Mme BAZIAN avait donné pouvoir à Mme ROUTIER
M. GOUSSAUD avait donné pouvoir à Mme LIARD
Mle PAMART
M. BRIEN avait donné pouvoir à Mme GERÔME

Secrétaire de séance : M. SAUQUES

Assistaient : M. OLLIVIER, Directeur général des services, Mme MATHIEUX, Mme LETOURNEUR.

VILLE DE VIMOUTIERS
-Loi du 2 mars 1982
Acte publié le 8 avril 2010
Acte notifié le

COMPTE-RENDU

Présentation P.L.U.

M. LE GUEN du Cabinet d'études Habitat et Développement présente le projet d'élaboration du P.L.U.

1°) Personnel territorial : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1er mai 2010 et de créer 2 postes d'Adjoint technique principal de 1ère classe au 1er mai 2010.

2°) Personnel territorial : Régime indemnitaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier la délibération du 27 juin 2002 concernant le régime indemnitaire afin de tenir compte d'adaptations réglementaires relatif à la prime de service et de rendement pouvant être accordée à certains cadres d'emplois de la filière technique. Les anciens textes de référence étant abrogés, le Conseil municipal, à l'unanimité, d'accepter les nouvelles modalités de versement de la Prime de service et de rendement.

3°) Classement de l'orgue au titre des monuments historiques

Dans le cadre de la préservation du patrimoine de la Ville de Vimoutiers, il est nécessaire de demander le classement de l'orgue de l'Eglise Notre Dame au registre des monuments historiques. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à engager cette démarche.

4°) Avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel, afin de se conformer aux obligations du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

5°) Application des dispositions de l'article 44 de la loi des finances pour 2010, codifiées à l'article L 1615-6 du CGCT, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Ville de Vimoutiers s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

Séance levée à 21 h 00